

La filière solaire au bord de l'asphyxie

ÉNERGIE

La baisse des aides publiques aux installations solaires et l'absence de politique énergétique découragent les investisseurs.

Les premières faillites pointent dans le secteur, en proie au doute.

Amélie Laurin

BouCL Energie ne construira pas la plus grande toiture solaire de France. La jeune pousse a été mise en liquidation cet été, alors qu'elle avait décroché un contrat en or pour la pose de 6.600 panneaux photovoltaïques sur l'ancienne base sous-marine de Bordeaux. Sa maison mère Groupe EverWatt a elle aussi été débranchée cet été, après le retrait de son principal financeur, le fonds Conquest.

« Nous avons touché seulement un quart des 34 millions d'euros qu'ils devaient nous apporter », explique Jérôme Owczarczak, directeur des deux sociétés. Conquest, qui ne souhaite pas faire de commentaires, semble avoir perdu patience face aux retards du business plan de BouCL et EverWatt et aux problèmes de la structure faitière, le fonds coté Transition Evergreen. Ce dernier est en redressement judiciaire après ses paris ratés dans le solaire et l'hydrogène.

Le patron de BouCL Energie impute ses difficultés aux retards des textes d'application de la loi Aper (d'accélération de la production d'énergies renouvelables) censée favoriser l'autoconsommation collective. C'est-à-dire l'installation de panneaux solaires sur le parking ou le toit d'une usine, d'un supermarché ou d'un bâtiment public, pour alimenter tout un quartier. Autre écueil, les clients potentiels ont moins d'appétit pour un approvisionnement alternatif en électricité, après le reflux des prix qui avaient explosé en 2022, durant la crise de l'énergie.

Dans le secteur jusque-là porteur

« Il devient urgent de redonner un cap au marché et de permettre aux entreprises de reconstruire des modèles économiques viables. »

XAVIER DAVAL
Président de la commission solaire du SER

du solaire, d'autres PME sont en difficulté. Comme l'installateur France Solar liquidé cet été ou l'assembleur de panneaux photovoltaïque CréaWatt placé en redressement judiciaire.

Dans la région nantaise, Be Green est dans la même situation depuis la rentrée. Le fonds d'investissement qui devait lui apporter 7 millions d'euros n'a plus donné de nouvelles et les partenaires financiers qui achetaient les projets développés par la société se sont retirés. « Ils ont tout arrêté après la réforme du S2I, qui rend les projets moins rentables », explique Dimitri Bellanger, fondateur de la société.

Le S2I désigne le dispositif d'aides publiques qui garantissait aux installateurs des tarifs fixes et attractifs pour les surplus d'électricité produits par les toitures solaires. « Avec la réforme du S2I, la moitié de mes actifs partent à la benne », affirme un autre patron du secteur, qui préfère rester anonyme.

Éviter la surchauffe

En début d'année, l'Etat a divisé par trois les tarifs pour les particuliers et rogné ceux des grandes toitures (hangars agricoles, ombrières...), un segment où les aides en quasi libre service ont été remplacées par une procédure compétitive d'appel d'offres national. Objectif des pouvoirs publics : éviter un « emballement » du photovoltaïque, la filière renouvelable la plus soutenue en métropole, alors que la consommation d'électricité reste atone en France.

A fin septembre, 4,3 GW de solaire ont été raccordés au réseau d'Enedis (qui concentre 90 % du marché), soit presque autant que les 4,7 GW de toute l'année 2024 et bien plus que les 3,1 GW de 2023. A court terme, la dynamique devrait se poursuivre, à mesure que se déploient les projets déjà autorisés.

Le premier appel d'offres S2I, dont les résultats ne sont pas encore connus, a eu lieu au début de l'automne. Pour 2026, « on n'a aucune visibilité », déplore Dimitri Bellanger. « Il y a effectivement un peu de retard sur les étapes à réaliser avant le lancement de la prochaine période » d'appel d'offres, concède la Commission de régulation de l'énergie. « Il semblerait que le calendrier soit suspendu au déblocage politique » de la publication de la prochaine stratégie énergétique de la France, décrypte le Syndicat des énergies renouvelables (SER).

En préparation depuis plus de quatre ans, cette Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) doit fixer les objectifs de déploiement des énergies décarbonées dans l'Hexagone, pour sortir à terme des énergies fossiles. Pour le solaire, l'ambition a été revue à la baisse, même si, selon nos informations, la dernière version de la PPE prévoyait tout de même 55 à 80 GW au total en 2035. Soit un doublement ou triplement des capacités

installées à fin 2024. Depuis cet été, le texte est en suspens après des débats parlementaires houleux entre pro-énergies renouvelables et défenseurs du nucléaire, et face au risque de censure du RN. A la suite de la menace de moratoire sur toute nouvelle installation photovoltaïque, brandie par les députés LR cet été, le Premier ministre Sébastien Lecornu a, lui, sonné la fin des « rentes ».

Le projet de budget de l'Etat pour 2026 remet ainsi sur la table la révision des tarifs d'achat très élevés des centrales solaires des années 2000. Il prévoit aussi un doublement de la taxe sur les centrales d'énergie (IFER)... uniquement pour le solaire. « On vit dans une immédiateté et une politisation complètes de l'énergie », dénonce Daniel Bour, président du syndicat professionnel Enerplan.

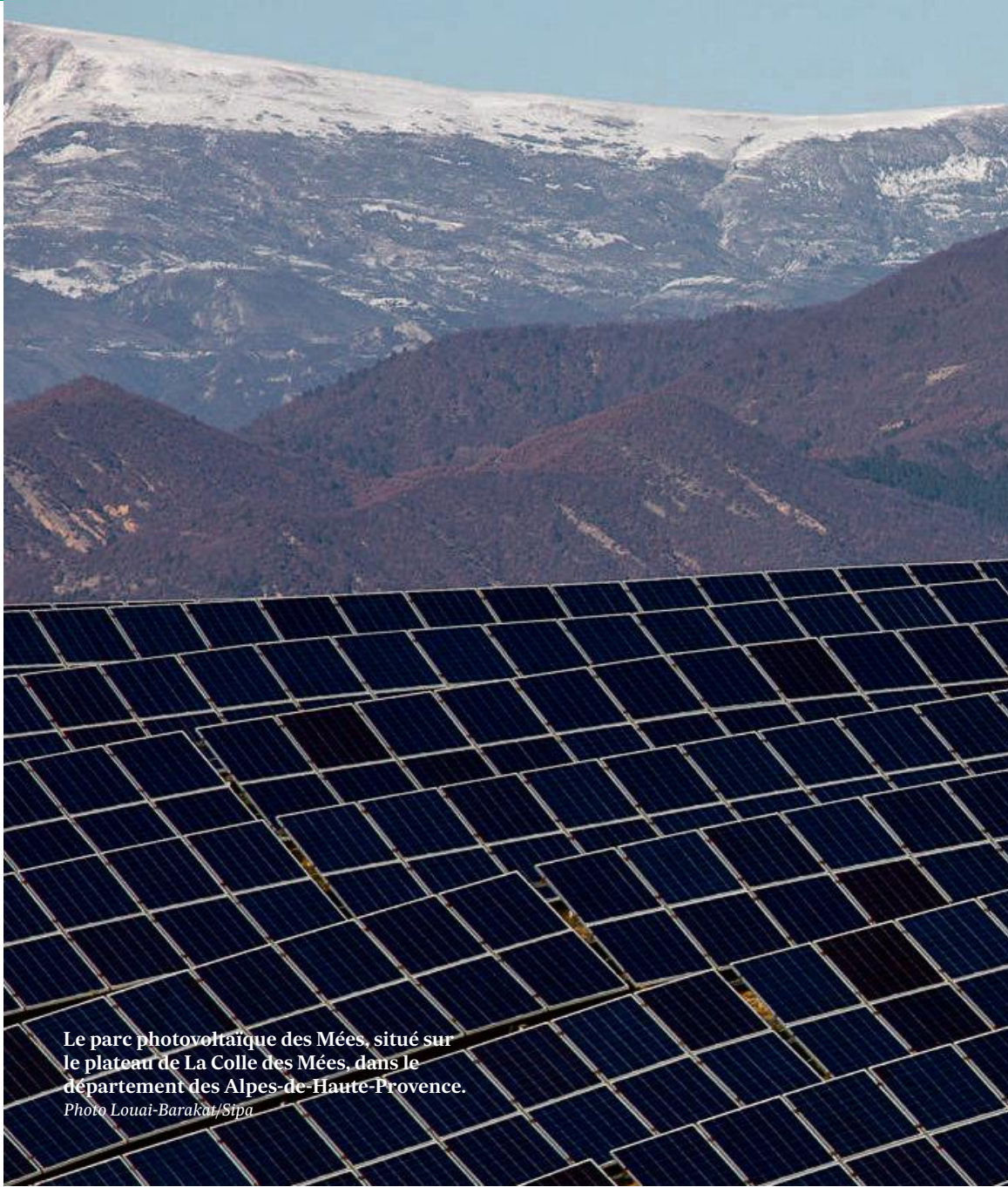
Perte de confiance

« Pour l'Etat, 50 millions d'IFER de plus ne vont pas changer grand-chose, mais de mon côté, je vais perdre de l'argent sur les parcs mis en service entre 2015 et 2020 [les plus récents ne sont pas concernés, NDLR], quand les tarifs d'achat étaient très bas, s'alarme un patron. J'entends qu'on veuille solder les sur-rentabilités du passé, mais là, le message c'est : "N'investissez plus en France". »

Cette mesure fiscale, qui repose sur la puissance installée et non sur la production réelle, est « particulièrement injuste », abonde Neoen, le principal acteur indépendant des énergies renouvelables. « La hausse de l'IFER pourrait mettre certaines sociétés de projet en difficulté vis-à-vis du remboursement de leur dette et de leurs charges de maintenance. Et à l'échelle de Neoen France, elle pourrait représenter un montant annuel non négligeable », explique la société.

Le groupe public EDF, où la priorité est désormais donnée au nucléaire et à l'hydroélectricité, temporise sur le photovoltaïque. « Les changements de réglementation et de fiscalité ne sont pas encore actés. Nous attendons de connaître le nouveau cadre pour savoir quel en sera l'impact sur nos projets et nos actifs », réagit un porte-parole d'EDF Power Solutions, la division solaire d'énergie renouvelable qui devra, à l'avenir, s'autofinancer.

L'ensemble de la filière navigue à vue. « La disparition des tarifs pour les petits projets, la menace d'un



Le parc photovoltaïque des Mées, situé sur le plateau de La Colle des Mées, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Photo Louai-Barakat/Sipa

moratoire et l'absence de perspectives faute de PPE3 ont profondément ébranlé la confiance des investisseurs, déplore Xavier Daval, président de la commission solaire du SER. Les entrepreneurs du secteur peinent à maintenir leurs activités et les acteurs étrangers se retirent. » L'espagnol Iberdrola a ainsi mis en vente tout son portefeuille solaire et éolien terrestre, a révélé GreenUnivers.

« Il n'y a plus de modèle économique pour le photovoltaïque seul, tranche Sébastien Zimmer, associé chez Sia Partners. Les marchés de gros sont censés prendre le relais des aides publiques mais les surplus de production solaire font chuter les prix. Cela n'incite pas les entreprises à signer des contrats de long terme à prix fixe (PPA ou Power purchase agreements) avec les développeurs solaires. »

« Il devient urgent de redonner un cap au marché et de permettre aux entreprises de reconstruire des modèles économiques viables, notamment autour de l'autoconsommation et du stockage. A défaut, c'est tout un tissu industriel et territorial qui risque de s'effondrer », prévient Xavier Daval. ■

La TVA réduite profite aux panneaux français

Le fabricant tricolore de panneaux photovoltaïques Voltec Solar a vu son carnet de commandes se remplir à l'annonce de l'éligibilité de plusieurs de ses modèles pour bénéficier de la nouvelle TVA à 5,5 %.

Bénédicte Weiss

—Correspondante à Strasbourg

Retrouver sa pleine capacité de production. C'est désormais l'espoir du producteur alsacien de panneaux photovoltaïques Voltec Solar, grâce à la nouvelle TVA réduite à 5,5 % sur les panneaux solaires à vocation résidentielle.

Cette mesure, entrée en vigueur le 1^{er} octobre, est censée compenser la forte baisse du tarif auquel les particuliers peuvent revendre l'électricité produite sur leur toit. Mais pour favoriser – en théorie – les producteurs européens face au quasi-monopole des chinois, elle s'applique uniquement aux produits respectant une série de critères environnementaux : bilan carbone, teneur en métaux lourds et intégration de systèmes de gestion de l'énergie.

Les panneaux de Voltec Solar, l'un des derniers assembleurs français de panneaux photovoltaïques, entrent dans cette catégorie. « L'un des leviers principaux réside en l'approvisionnement européen en silicium », commente Lucas Weiss, directeur général, tout en affirmant avoir « justifié de l'empreinte CO₂ la plus basse du marché ».

Depuis le début de l'année, l'usine de Dinsheim-sur-Bruche (Bas-Rhin) tournait seulement au quart de sa capacité de production annuelle de 500 MW, soit un million de panneaux par an. Avec l'annonce de l'éligibilité à la TVA réduite sur cinq de ses modèles, son carnet de commandes s'est rapidement rempli, saturant sa ligne dotée de la technologie de

cellules la plus récente, fruit d'un investissement de 1,5 million d'euros en 2024. La même somme doit être réinjectée très prochainement pour faire basculer sa deuxième ligne. Cela devrait permettre l'embauche d'une cinquantaine de personnes d'ici au premier trimestre 2026, en plus des 110 salariés actuels. Voltec Solar espère renouer à terme avec le chiffre d'affaires de 2021. Ce dernier était de 60 millions d'euros pour une production à pleine capacité, contre seulement 25,7 millions en 2024.

« L'idée serait d'exploiter notre capacité de production à 100 %, schématiquement en dédiant l'une de nos deux lignes aux produits résidentiels, l'autre aux produits tertiaires et en faisant tourner quatre équipes de production sur chacune », expose Lucas Weiss.

Si la TVA à 5,5 % « démontre la volonté de l'Etat de soutenir les filières industrielles françaises et européennes », la concurrence promet d'être rude. Plusieurs fabricants chinois ont annoncé ces derniers jours être éligibles, mais sans avoir encore obtenu à cette heure le certificat idoine de la part du laboratoire Certisolis.

Un produit résistant à la grêle

Selon Lucas Weiss, ses panneaux bas carbone renchérissent de 5 à 10 % la facture hors taxe totale d'une installation solaire chez un particulier, par rapport à un équipement chinois classique. La TVA réduite vient compenser cette différence. Pour se démarquer, son entreprise mise sur l'innovation. Elle vient de sortir un nouveau produit résistant à la grêle. Employant un verre fin fabriqué par Saint-Gobain et issu d'un travail avec des experts en balistique, il mise sur une garantie constructeur en cas de casse, plutôt que l'appui sur les compagnies d'assurances pour les remplacer. ■

LesEchos

« Les titres de 18h »

Chaque soir, les articles qui font la une de l'actualité pour ne rien rater des titres de la journée.

newsletters.lesechos.fr

